



Forum Pro'Mobilité : la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités et les services de l'Etat accompagnent entreprises et administrations pour leur plan de mobilité

Mardi 4 décembre s'est tenue une nouvelle édition du Forum Pro'Mobilité en présence de Julien Charles, Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France et de Stéphane Beudet, Vice-président de la Région Île-de-France chargé des Transports et des Mobilités durables et Vice-président d'Île-de-France Mobilités. Le réseau Pro'Mobilité a réuni à cette occasion les administrations, les collectivités territoriales et les entreprises franciliennes afin de les accompagner dans l'élaboration de leur plan mobilité.

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 qui modifie le Code des transports, prévoit la mise en place de plans de mobilité. En conséquence, toutes les entreprises regroupant au moins 100 salariés sur un même site doivent avoir démarré l'élaboration de leur plan de mobilité depuis le 1er janvier 2018. La réglementation régionale sur ce sujet a en outre été renforcée par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Île-de-France approuvé par l'arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2018. Il est désormais imposé à toutes les administrations franciliennes d'au moins 100 travailleurs sur un même site de réaliser également un plan de mobilité au 1^{er} janvier 2019. Ce dispositif peut ainsi concerner aussi bien des entreprises que des collectivités, des administrations.

Les plans de mobilité sont des outils au service de tout employeur public ou privé souhaitant favoriser les déplacements durables des personnes et des biens liés à son activité. Que ce soit pour des entreprises, des collectivités, des administrations, des centres commerciaux ou des zones d'activité, le plan de mobilité, auparavant appelé plan de déplacement d'entreprise (PDE), plan de déplacement d'administration (PDA) ou plan de déplacement inter-entreprises (PDIE), a pour objectif premier d'optimiser l'organisation des déplacements liés à l'activité de l'établissement, en valorisant les moyens ayant le moins d'impact pour l'environnement et les plus pratiques pour les salariés, agents et clients.

Le plan de mobilité permet :

- d'encourager les modes alternatifs à la voiture et de développer le covoiturage ;
- d'encourager l'utilisation de transports plus vertueux pour l'environnement ;
- de réduire les besoins en déplacements générés par l'activité de l'entreprise;
- d'améliorer la sécurité des déplacements domicile-travail et professionnels ;
- de rationaliser les coûts des déplacements dans le bilan de l'entreprise;
- d'améliorer la qualité de vie des agents ou des salariés.

L'élaboration d'un plan de mobilité (PDM) permet de prendre en compte les différents enjeux soulevés par les questions de déplacements dans le cadre des activités professionnelles concernant les trajets domicile/travail, mais aussi les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des partenaires et fournisseurs.

Au-delà de la réglementation, cette démarche est surtout une opportunité pour les structures concernées car elle leur permet d'entamer une véritable réflexion sur leur mobilité.

Les solutions mises en place dans le cadre d'un PDM concernent également les pratiques de management, l'organisation du travail, les relations sociales...Le PDM devient progressivement un nouvel outil d'organisation et de management, contribuant à l'amélioration de la performance d'une structure tout en améliorant son impact environnemental. Ces enjeux peuvent être d'ordre social, financier, de gestion des ressources humaines...

Le développement de nouvelles infrastructures et de nouveaux services de mobilité permet effectivement de multiplier les possibilités de déplacements. Toutefois, un accompagnement est parfois indispensable pour faire connaître ces nouvelles solutions et orienter les collaborateurs, collaboratrices vers le mode de déplacement le plus performant pour effectuer le déplacement envisagé.

Se lancer dans un PDM est une démarche participative et collective. Elle ne peut se construire qu'en lien étroit avec les salariés et les référents entreprises pour que les actions mises en place répondent à leurs préoccupations et à leurs besoins.

Cette rencontre a permis de diffuser largement l'information sur les outils d'accompagnement à la disposition des entreprises, de partager des témoignages et des retours d'expérience d'entreprises ou de collectivités ayant mis en œuvre cette démarche, et a offert aux participants la possibilité d'échanger avec tous les partenaires qui concourent à la promotion et la mise en place des nouvelles pratiques de la mobilité et des déplacements en Ile-de-France.

Zoom sur le réseau Pro'Mobilité

Pour mener à bien leur démarche et la mise en œuvre de leurs plans de mobilités, les entreprises et les administrations peuvent s'appuyer sur :

- le réseau Pro'Mobilité : il est constitué d'acteurs qui peuvent apporter des conseils, des ressources, un réseau d'échanges et des aides financières. Les partenaires du réseau sont: la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France, l'ADEME délégation Île-de-France, la DRIEA, l'IAU Île-de-France, l'ARENE et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France . Pro'Mobilité est à la fois un lieu d'échange, un appui méthodologique et un centre de ressources opérationnelles.
- les conseillers en mobilité : en Île-de-France, les conseillers du réseau Pro'Mobilité s'inscrivent tout particulièrement dans un rôle stratégique d'animateur , de coordinateur et de fédérateur en incitant localement, à l'échelle des territoires, à la mise en place de démarches de plans de mobilité en particulier interentreprises.

<http://www.promobilite.fr>

Service de presse de la Préfecture de région d'Ile-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

En savoir plus sur les plans de mobilité: <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/fiches-reperes-relatives-aux-plans-de-mobilite-a5452.html>

Service de presse de la Région Ile de France :

servicepresse@iledefrance.fr – 01 53 85 66 45

Service de presse d'Ile-de-France Mobilités :

sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr - 01 47 53 28 42